

BAYEUX INTERCOM
Communauté de communes

COMPTE RENDU
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du Jeudi 4 Avril 2019

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Aujourd'hui quatre avril deux mille dix-neuf,

Le Conseil Communautaire de BAYEUX INTERCOM s'est réuni en séance publique à Bayeux, à la Salle des Assemblées, à vingt heures trente après les convocations voulues par la loi sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Président.

Etaient présents : M. Patrick GOMONT, Président (**Bayeux**) – M. Jean-Marc DELORME – M. Jean-Luc HAMON – M. Loïc JAMIN – M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Marie-Claude SIMONET (**Guéron**) – M. François de BOURGOING (**Port-en-Bessin-Huppain**) – M. Benoît DEMOULINS (**Vaux-sur-Aure**) – M. Rémi FRANÇOISE (**Vienne-en-Bessin**).

Mme Yvette JEANNE (**Agy**) – M. Michel LETOUZEY (**Arganchy**) – M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**) – M. Denis ENEE (**Barbeville**) – Mme Céline CADET – Mme Béatrice COSTE – M. Patrick CREVEL – Mme Christine DELECROIX – Melle Françoise JEAN-PIERRE – Mme Christelle BASLEY – M. David LEMARESQUIER – M. Jean LEPAULMIER – Mme Michèle MOUCHEL – Mme Monique PERIAUX – Mme Lydie POULET – Mme Chantal ROVARC'H – M. Jean-Marie SERONIE – Mme Marie-Madeleine THOMAS – M. Philippe BOUILLON – M. Hugo GUILLOCHIN (**Bayeux**) – M. Jacky FAUVEL (**Campigny**) – M. Gérard ICHMOUKAMETOFF (**Chouain**) – M. Fernand PORET (**Commes**) – M. Jean OBLIN (**Cottun**) – M. Christian FREMY (**Cussy**) – M. Claude LEMIERE (**Eillon**) – M. Bruno RUSSEIL (**Esquay-sur-Seulles**) – M. Jean SCHMIT (**Juaye-Mondaye**) – M. Yves LEGUILLOIS (**Le Manoir**) – M. Patrice FOLLIOU (**Manvieux**) – M. Gilles ISABELLE (**Monceaux-en-Bessin**) – M. Nicolas GUILLOT (**Nonant**) – M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Gilbert MICHEL (**Ranchy**) – Mme Françoise MARIE (**Ryes**) – M. Bernard KERMOAL (**Saint-Côme-de-Fresné**) – M. Samuel DUMAS (**Saint-Loup-Hors**) – M. Daniel SIMEON (**Saint-Martin-des-Entrées**) – M. Eric FOUCHER – Mme Nelly RAFFIN – M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Cédric CAHU – Mme Mélanie LEPOULTIER (**Sommervieu**) – M. Gérard MANACH (**Subles**) – M. Gilles MOULIN (**Sully**) – M. Guillaume GAUTIER-LAIR – Mme Sylvie BOUST (**Vaux-sur-Seulles**).

Pouvoirs : M. Philippe LAULHE (**Bayeux**) donne pouvoir à M. Arnaud TANQUEREL (**Bayeux**) – Mme Nathalie LAFONT (**Bayeux**) donne pouvoir à Mme Céline CADET (**Bayeux**) – Mme Huguette AUTIN (**Port-en-Bessin – Huppain**) donne pouvoir à M. Pierre-Albert CAVEY (**Port-en-Bessin – Huppain**) – M. Benoît FERRUT (**Saint-Vigor-le-Grand**) donne pouvoir à M. Daniel COTIGNY (**Saint-Vigor-le-Grand**) – M. Christophe BREIGEAT (**Tracy-sur-Mer**) donne pouvoir à M. Patrick JARDIN (**Arromanches-les-Bains**).

Absent excusé : Mme Carine BION-HETET (**Bayeux**).

Absents excusés remplacés : M. Roland TIRARD remplacé par M. Michel AUMOND (**Longues-sur-Mer**) – M. Christophe LE MONNIER remplacé par Mme Marie-Noëlle LHERMITTE (**Magny-en-Bessin**).

Absents : M. Serge MICHELINI (**Bayeux**) – M. Justin BRIANE (**Bayeux**) – Mme Adélaïde LIEVENS (**Bayeux**) – M. Serge MARTIN (**Condé-sur-Seulles**).

Secrétaire de séance : M. Nelly RAFFIN

Secrétaires auxiliaires : M. Erwan GOUEDARD et M. Didier COENE

Le compte rendu du conseil du 14 mars 2019 a été adopté.

N° 01

OBJET : Travaux et Lutte contre les Inondations – Convention triennale (2019-2020-2021) avec la FREDON Basse-Normandie pour la lutte collective contre les frelons asiatiques sur le Département du Calvados.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention avec la FREDON Basse-Normandie ;
- **De dire** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2019, 2020, 2021 ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 02

OBJET : Travaux – Groupement de commandes pour les besoins de Contrôles et de vérifications techniques des installations et équipements de bâtiments.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour les contrôles et vérifications techniques des installations et équipements des bâtiments des 2 entités;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 03

OBJET : Travaux – Lancement d'un concours restreint de Maîtrise d'œuvre pour le projet d'amélioration de l'accueil des visiteurs du site de la Batterie de Longues sur Mer – Constitution du Jury de concours – Désignation de la Commission Technique - Fixation de la prime allouée aux candidats admis à concourir et des indemnités aux architectes du Jury.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, Monsieur Patrice FOLLIOU s'étant abstenu, **décide** :

- **D'autoriser** l'organisation et le lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour l'opération visant au projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer;
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires au lancement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre ;
- **De prendre acte** de la composition de la commission technique ;
- **De prendre acte** de la composition du Jury ;
- **D'arrêter** au nombre de 3 les candidats admis à concourir ;
- **D'approuver** le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir ;
- **D'approuver** les modalités de fixation des indemnités des architectes constituant le jury ;
- **D'autoriser** le Président ou son représentant à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

N° 04

OBJET : Eau Potable – Convention d'occupation du domaine public au réservoir Est, rue Charles Malas à Saint-Vigor-le-Grand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'adopter** les termes de la convention jointe à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

N° 05

OBJET : Assainissement – Convention de rétrocession pour le lotissement de la SARL « Les Châteaux » – Port-en-Bessin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries et espaces verts du lotissement précité à la commune de Port-en-Bessin et Bayeux Intercom,
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession et l'acte notarié.

N° 06

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Défense Incendie – Convention de rétrocession pour le lotissement « Le Clos Charlotte » de la SAS SEPHIE DEVELOPPEMENT – Subles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries et espaces verts du lotissement précité à la commune de Subles et Bayeux Intercom ;

- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession et l'acte notarié.

N° 07

OBJET : Assainissement – Eau Potable – Défense Incendie – Convention de rétrocession pour le lotissement « Les Hauts de Brunville » de la SAS FONCIM – Subles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention prévoyant les modalités de transfert technique et juridique des voiries et espaces verts du lotissement précité à la commune de Subles et Bayeux Intercom ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de rétrocession et l'acte notarié.

N° 08

OBJET : Développement Touristique – Projet d'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs du site de la batterie de Longues-sur-Mer : correctif relatif à la convention de maîtrise d'ouvrage unique et au plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'inscrire** les crédits actualisés au budget principal ;
- **D'autoriser** le Président à demander les subventions correspondantes ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-présidents à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage modifiée.
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage modifiée.

N° 09

OBJET : Développement Economique – Espace Vitamines : Tarifs pour la privatisation du FABLAB « Au Boulon ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le réajustement des tarifs proposés ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 10

OBJET : Aménagement du Territoire – Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoire – Avis de Bayeux intercom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De rendre** un avis favorable assorti des points de vigilance susmentionnés ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 11

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Subventions complémentaires à l'aide de l'ANAH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'accorder**, dans le cadre de l'O.P.A.H Bayeux Intercom, une participation financière pour les opérations citées ci-dessous, d'un montant maximum de :
 - o **500 € au titre de la précarité énergétique par dossier** :
 - à M. et Mme BRILLAND Morgan et JOUANNIS Camille, pour l'opération sise à BAYEUX, 4 Square le Confesseur concernant des travaux d'économie d'énergie (Changement de chaudière, isolation et changement de menuiseries) pour un montant de 21 136 € HT ;
 - à Mme BROUSSE Kitty, pour l'opération sise à BAYEUX, 72 Rue André Malraux concernant des travaux d'économie d'énergie (changement de chaudière, isolation) pour un montant de 8 482 € HT ;
 - o **55 € au titre d'aide à l'autonomie répartis comme suit** :
 - 55 € à Mme RENARD Lucette, pour l'opération sise à PORT EN BESSIN HUPPAIN, 31 Ter rue du 11 Novembre concernant des travaux permettant l'autonomie (Wc réhaussé et barres) pour un montant de 1 107 € HT ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 12

OBJET : Aménagement du Territoire, OPAH et SIG – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De confirmer** que la concertation et la collaboration relative au projet de PLUi se sont déroulées conformément aux modalités fixées par les délibérations n° 12 du 25 juin 2015 et n° 10 du 28 novembre 2015 ;
- **De tirer** le bilan de la concertation tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **De tirer** le bilan de la collaboration avec les communes tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **D'arrêter** le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 13

OBJET : Ressources Humaines – Tableau des effectifs permanents.

A la suite de cette présentation, il est demandé au Conseil Communautaire :

- **D'approuver** la création de poste tel qu'indiqué dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Président ou les Vice-Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment l'arrêté de recrutement et régime indemnitaire.

N° 14

OBJET : Finances – Modification de la clef de répartition liée aux transferts de charges entre le budget principal de Bayeux Intercom et ses budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **De retenir** pour cet agent un taux égal à 0% sur le budget principal ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 15

OBJET : Finances – Vote des taux de fiscalité directe 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le taux de CFE de 22,82 % tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'approuver** le taux de taxe d'habitation de 6,99 %, de la taxe sur le foncier bâti de 1,70 % et sur le non bâti de 1,48 %, tel que proposé dans le corps de la présente délibération ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 16

OBJET : Finances – Budgets primitifs 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** le budget primitif 2019 de chacun des budgets de la Communauté de communes de Bayeux Intercom, tels que présentés dans l'annexe jointe et dans les documents budgétaires ;
- **De voter** les deux sections de ces budgets par chapitre conformément à l'annexe jointe ;
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre des dispositions décrites ci-dessus.

N° 17

OBJET : Finances – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) – Exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** les taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) tels que proposés dans le corps de la présente délibération.
- **D'autoriser** le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

N° 18

OBJET : Finances – Taxe sur les Surfaces Commerciales – Fixation du coefficient multiplicateur et augmentation progressive sur 4 ans des coefficients multiplicateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, Monsieur Gilles ISABELLE s'étant abstenu, **décide** :

- **De fixer** les coefficients multiplicateurs du montant de la TASCOM de la manière suivante :

- 1.15 en 2020
- 1.20 en 2021
- **D'autoriser** le Président ou les Vices Présidents à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

N° 19

OBJET : Finances – Groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et thermiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la convention de groupement de commandes pour l'achat de véhicules électriques et thermiques pour les besoins des 2 entités ;
- **D'autoriser** le Président à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment ladite convention.

Bayeux, le 9 avril 2019

Par délégation,
La Première Vice-Présidente,



Marie-Claude SIMONET